

Lutter contre les eaux claires parasites

Dans les prochaines semaines, le Syndicat Rhône Ventoux, en charge des compétences eau potable et assainissement collectif pour la commune, va relancer ses actions pour lutter contre les "eaux claires parasites".

Les eaux claires parasites, késako ?

Les eaux claires parasites proviennent : des pluies, des canaux d'irrigation, des nappes phréatiques ou des gouttières directement reliées au réseau d'égout, d'eaux de vidange des piscines, etc. Elles se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées alors que ceux-ci ne sont pas conçus pour les recevoir.

Pourquoi sont-elles un problème ?

Elles diluent les eaux usées et **surchargent les réseaux existants**. Elles entraînent donc des usures prématurées des conduites et des risques de débordement. Cela induit aussi des effets dommageables pour la station d'épuration car cette quantité d'eau trop importante altère la qualité du traitement.



Ces eaux claires parasites ont un impact environnemental : elles peuvent provoquer des rejets directs dans le milieu naturel. Cette surcharge entraîne également une surconsommation électrique pour pomper et traiter ces volumes d'eau. Limiter les intrusions d'eaux claires parasites permet de restreindre les éventuelles pollutions du milieu naturel, de moins solliciter les pompes (donc la consommation électrique) et d'optimiser le traitement et l'épuration des eaux usées. **C'est absolument nécessaire pour préserver la qualité de l'eau et respecter l'environnement.**

Ces eaux claires parasites ont une répercussion sur les coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance du réseau et des installations. Les limiter permet aussi de ne pas impacter ces surcoûts sur la facture d'eau !

EN CHIFFRES

1,4 million de m³

C'est le volume d'eaux usées traitées par la station d'épuration de Montoux par an.

Environ

65 % des entrées d'eau

proviennent d'eaux claires parasites (près d'1 million de m³). Ce qui est un volume beaucoup trop important. Il est donc urgent d'agir et chacun de nous peut contribuer à l'amélioration de cette situation en contrôlant ses installations.

Comment lutter ?

1. En **renouvelant les réseaux** les plus vétustes pour éviter que ces eaux claires s'infiltrent dans les canalisations à cause notamment des fissures ou des casses. Lorsque le Syndicat Rhône Ventoux remplace des conduites, il contribue logiquement à diminuer ce phénomène. Près de 4 800 000 € ont été investis dans le renouvellement des réseaux d'assainissement collectif de la commune depuis 2014.
 2. En menant **des investigations sur le terrain** grâce notamment à des passages caméra et des tests à la fumée non toxique (*photo*). Ils permettent de mettre en évidence les endroits où s'introduisent les eaux claires parasites pour pouvoir ensuite mieux les éradiquer.
 3. En vérifiant la **conformité des branchements des particuliers** en s'assurant de leur étanchéité et de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative. S'assurer par exemple que l'eau s'écoulant des gouttières ou que les vidanges des piscines ne sont pas raccordées au branchement d'eaux usées.
- Les usagers de la commune qui ont déjà été identifiés comme étant en situation de non-conformité seront contactés prochainement par courrier pour leur indiquer les modalités de réalisation des travaux de mise aux normes.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Karine Aubineau du Syndicat Rhône Ventoux par téléphone au 07 57 43 04 25 (mercredi et jeudi après-midi) ou par courriel : kaubineau@rhone-ventoux.fr